Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 035-213500291-20260521-DE_53_2026-DE

COMMUNE DE BONNEMAIN

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE

DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 mai 2026

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 14
Nombre de conseillers absents : 05
Nombre de pouvoirs : 03
Date de convocation : 12/05/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un mai à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Monsieur Loïc LEBRET, Maire.

PRESENTS : LEBRET Loïc, ROMÉ Cyril, HERVEÏC Sylvaine, PATRIZI Guillaume, HORVAIS Monique, LEROY Liliane, JENOUVRIER Anne-Sophie, POREE Sébastien, CRESSANT Boris, BEGASSE Marie, SOUQUET Florian, JACQUEMIN Bruno, MOULIN Séverine et RONCIERE Lydie.

Absents excusés : LE FUR BASLÉ Frédérique, TOUFFET Marlène, SOREL Guillaume, LAUNAY Jean-Dominique, RIOU-LEBRET Pierre-Yves.

Pouvoirs : LE FUR BASLÉ Frédérique à LEBRET Loïc, LAUNAY Jean-Dominique à ROMÉ Cyril et RIOU-LEBRET Pierre-Yves à JACQUEMIN Bruno.

Secrétaire de séance : JENOUVRIER Anne-Sophie

OBJET DE_53_2026 : RENOUVELLEMENT DISPOSITIF « ARGENT DE POCHE »

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le dispositif « Argent de Poche » existe sur le plan national. Cette action consiste à proposer aux jeunes de 16 à 18 ans la réalisation de petits chantiers / missions sur le territoire communal pendant les congés scolaires. En contrepartie, les jeunes sont indemnisés par virement bancaire. Ce dispositif sera mis en place du 6 au 17 juillet 2026.

Entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :
- Mettre en place le dispositif « Argent de Poche » pour l'année 2026
- Fixer le tarif de 15 € par mission de 3h30
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,

Anne-Sophie JENOUVRIER

Le Maire,

Loïc LEBRET

MAIRIE DE BONNEMAIN
35 (Ille-et-Vilaine)